



# Municipalité des Cèdres

## AVIS PUBLIC Demandes de dérogations mineures

AVIS PUBLIC EST par la présente donnée que le Conseil municipal de la Municipalité des Cèdres, à sa séance ordinaire du 12 juillet 2022, à 19h30, au 145, rue Valade, Les Cèdres, statuera sur ces demandes de dérogations mineures au règlement de zonage numéro 395-2016 et ses amendements:

**Emplacement : 351, rue des Chênes (lot 2 046 292)**

**Implantation garage privé détaché**

**Nature et effet de la demande :**

1. Régulariser la distance entre le bâtiment principal et le garage privé détaché existant de 1,16 mètre alors que le règlement de zonage numéro 395-2016 et ses amendements prescrit une distance minimale de 3 mètres entre ces deux bâtiments.
2. Régulariser l'empiètement de 1,95 mètre du garage privé détaché existant en cour avant alors que le règlement de zonage numéro 395-2016 et ses amendements proscrirent les garages privés détachés en cour avant.

**Emplacement : 559, chemin Saint-Féréol (lot 2 380 190)**

**Hauteur du garage privé détaché**

**Nature et effet de la demande :**

Permettre un garage privé détaché d'une hauteur de 5,35 mètres alors que le règlement de zonage numéro 395-2016 et ses amendements prescrit une hauteur maximale de 5 mètres.

**Emplacement : 820, chemin Saint-Féréol (lot 2 047 466)**

**Régularisation marge avant**

**Nature et effet de la demande :**

Régulariser la marge avant de 14,99 mètres alors que le règlement de zonage numéro 395-2016 et ses amendements prescrit une marge avant minimale de 15,25 mètres pour tous les bâtiments ayant une façade donnant sur le chemin Saint-Féréol.

Toutes vos questions et commentaires seront entendus par le Conseil lors de la séance.

DONNÉ à Les Cèdres, ce 23<sup>e</sup> jour de juin 2022.

Jimmy Poulin, OMA, urbaniste  
Greffier-trésorier



# Municipalité des Cèdres

---

## Certificat de publication

Je, Jimmy Poulin, secrétaire trésorier de la Municipalité des Cèdres, certifie par la présente que j'ai affiché le présent avis public concernant les demandes de dérogations mineures pour l'implantation d'un garage privé détaché pour le lot 2 046 292, pour la hauteur du garage privé détaché pour le lot 2 380 190 et pour la marge avant pour le lot 2 047 466 aux deux endroits désignés par le Conseil et sur le site internet de la Municipalité en date du 23 juin 2022

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 23<sup>e</sup> jour du mois juin 2022.

Jimmy Poulin, OMA, urbaniste  
Greffier-trésorier